

Challenge du FAIRPLAY



Article 1

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre la violence dans le football, en encourageant les équipes à adopter un comportement sportif, basé sur le respect des règles du jeu, des dirigeants et de l'arbitre. Le Fairplay est notre mission.

Article 2

Le Challenge Fairplay sera remis à une équipe :

- Seniors (à partir de la saison 2025-2026)
- U18
- U17 (à partir de la saison 2025-2026)
- U16 (à partir de la saison 2025-2026)
- U15 (à partir de la saison 2025-2026)
- U14 (à partir de la saison 2025-2026)

Dans le cas où un club aurait plusieurs équipes évoluant dans ces catégories de District, il ne serait uniquement pris en compte que l'équipe évoluant dans la division la plus haute.

Article 3

Attribution de Points :

Il est attribué un capital de 10 pts par rencontre.

Retrait de Points :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ➤ Carton Jaunes : | 2 Pts |
| ➤ Carton Rouge : | 5 Pts |
| ➤ Cartons Rouge (Propos Blessants) : | 7 Pts |
| ➤ Carte Rouge (Acte de Brutalité) : | 15 pts jusqu'à exclusion de l'équipe du Challenge Fairplay (soumis à la décision de la commission éthique) |
| ➤ Carton Jaune Coach : | 4Pts |
| ➤ Incident Public | 6Pts |

Un retrait de 2pts pourra être attribuées en cas d'avis défavorable d'un délégué à la suite d'un contrôle dans l'esprit Fair-Play qui soit inopiné ou pas.

Bonus :

Sera attribués un bonus de 5pts pour une équipe ayant eu aucune sanction durant 2 matchs consécutives. (Condition : arbitre officiel désignés)

Un Bonus de 2pts pourra être attribuées en cas d'avis d'un délégué à la suite d'un contrôle dans l'esprit Fair-Play qui soit inopiné ou pas.

Article 4

Critères d'exclusion :

- ❖ L'exclusion du challenge est définitive si une sanction ferme de plus de 5 mois ou plus de 16 matchs est prononcée par les instances disciplinaires départementales, régionales ou nationales à l'encontre d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur à l'occasion des compétitions officielles (Championnats et Coupes) de l'une des équipes du club concerné quel que soit la catégorie et le niveau.
- ❖ Exclusion également pour tout club dont une équipe ayant été pénalisée d'une suspension ferme de terrain ou d'un retrait ferme de points en championnat, quel que soit l'équipe concernée du club.
- ❖ L'application du barème des points ne se fera qu'après la décision des commissions de discipline, statuts et règlements et éthique ou de l'organe délibérant en dernière instance dans le cas d'un appel.

Article 5

Un classement provisoire peut être mis en place à la fin des phases de « Brassages » ou aller des différents championnats.

La Commission éthique statuera sur l'ensemble des classements dès la fin des compétitions.

Article 6

Le Comité directeur du District Haute Garonne remettra un prix à chaque équipe concernée en fin de saison, le prix peut varier d'une saison à une autre.

1 Prix par catégories toutes catégories confondues.

